



Numéro 28

Le journal de la section Solidaires Inetum de Solidaires Informatique septembre 2026

Sommaire

Bilan social et égalité professionnelle..1	
Accord Astreintes : Solidaires Informatique obtient des avancées !.....2	
Accord sur l'organisation du dialogue social relatif à l'IA signé.....2	
Accord Handicap 2027 : Solidaires Informatique négocie de nouveaux droits.....3	
Prime carburant.....3	
Plainte contre MERCER.....3	
Prime de vacances.....3	

Dans cette communication semestrielle, vous trouverez les événements marquants de l'actualité Inetum que nous avons abordés dans nos tracts au cours des derniers mois.

Nous suivre



contact@sudgfi.fr

Bilan social et égalité professionnelle

Les consultations en cours des CSE sur le bilan social 2025 et le rapport de situation comparée Femmes/Hommes dressent un constat préoccupant de l'évolution sociale d'Inetum.

Depuis plusieurs années, **les recrutements s'effondrent tandis que les départs, volontaires ou non, ne cessent de croître.** Aucun établissement n'échappe à une baisse des effectifs.

Dans le même temps, **la Direction continue de réduire les moyens consacrés à la formation** : moins de budget, moins de bénéficiaires, moins d'heures de formation. Une stratégie à contre sens de nos besoins et des annonces de façade pour parer à la transformation des métiers avec l'essor de l'IA, du cloud ou de la cybersécurité et des technologies associées.

Les perspectives d'évolution professionnelle restent également très limitées : peu de promotions et des passages du statut TAM vers Cadre quasi-inexistants.

Autre signal inquiétant, **la forte progression des absences pour maladie, notamment des arrêts de longue durée.** Les nombreuses alertes remontées aux CSE sur les conditions de travail, les risques psychosociaux, les situations de harcèlement ou de discrimination ne peuvent être ignorées. La santé au travail doit enfin devenir une priorité.

Sur les salaires, la situation n'est guère plus reluisante. Derrière une légère hausse de la rémunération moyenne se cache une réalité moins favorable : **les écarts se creusent et le partage des richesses produites s'effondre**, avec une participation de 19 € en moyenne par salarié en 2026.

Concernant l'égalité professionnelle, les constats sont tout aussi préoccupants. **Les femmes ne représentent toujours qu'un quart des effectifs et seulement 10 % des recrutements réalisés en 2025.** L'entreprise ne corrige donc pas les déséquilibres existants, elle les aggrave. Les femmes restent largement sous-représentées dans les postes les plus élevés de responsabilité et de rémunération, tandis que les écarts salariaux augmentent avec la séniorité et le niveau hiérarchique.

Pour Solidaires Informatique, il est urgent de changer de cap : investir dans l'emploi, la formation, l'égalité professionnelle, les parcours de carrière, la santé et les conditions de travail ne constituent pas un coût mais une nécessité et un droit.



Solitaires Informatique en négociations !

Accord Astreintes : Solitaires Informatique obtient des avancées !

L'accord en vigueur sur les astreintes arrive à échéance fin 2026. Un nouvel accord, qui prendra effet au 1er janvier 2027, a été signé en juillet.

Solitaires Informatique démontre que lorsque l'on connaît les sujets, que l'on construit collectivement nos revendications et que l'on affûte nos arguments, il est possible d'obtenir des avancées concrètes.

Si l'ensemble des syndicats demandait une forte revalorisation des indemnités d'astreinte, la Direction n'a accordé que 6 % d'augmentation en 4 ans, loin de l'inflation sur la période.

Solitaires Informatique a donc porté une autre approche, avec d'autres leviers pour mieux prendre en compte les contraintes des astreintes sur la vie familiale et leurs impacts sur la santé des salarié·es.

Parmi les demandes que nous avons portées et qui ont été retenues :

- **l'intégration du vendredi soir** dans l'indemnisation de l'astreinte de week-end
- **une indemnité repas** en cas d'intervention aux heures des repas (à demander via Concur)
- **une information claire** dans les ordres de mission sur les temps de repos journaliers et hebdomadaires obligatoires
- **un suivi médical** renforcé
- **Une baisse de la fréquence des astreintes** à 130 jours et 23 semaines par an

Comme pour chaque décision, ce sont nos adhérent·es qui décident de la signature ou non d'un accord. Les avancées obtenues ont été jugées suffisamment importantes pour que la signature soit actée.

Accord sur l'organisation du dialogue social relatif à l'IA signé

La première version de l'accord comprenait des dispositions qui limitaient le droit à la consultation du CSE Central en introduisant la notion de "projet important" qui était trop limitative.

L'ensemble des organisations syndicales ont refusé cette proposition tout en soutenant le projet de groupe de travail pour étudier les projets utilisant de l'Intelligence Artificielle pour apprécier les impacts sur l'emploi, la formation, la transformation des métiers et des compétences, les risques sur le traitement des données personnelles, ...

Des avancées portées par Solitaires Informatique :

La version proposée à la signature reprend la proposition que nous avons porté de faire étudier par le groupe de travail, la nécessité de consulter le CSEC sur les projets introduisant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle.

Toutefois, nous regrettons le refus des autres organisations de maintenir une disposition sur une consultation annuelle obligatoire qui aurait pu permettre un suivi dans le temps des projets et de leurs conséquences.

Nos adhérent·es ont jugé l'accord suffisamment impactant pour valider sa signature.



Accord handicap 2027 : solidaires informatique négocie de nouveaux droits !

La négociation du nouvel accord handicap est en cours. Pour Solidaires Informatique, il ne s'agit pas seulement de reconduire l'existant, mais d'obtenir de nouveaux droits et des engagements concrets.

Nous revendiquons 4 % de recrutements de salarié·es en situation de handicap, accompagnés d'une formation ciblée des recruteurs, des managers et des salarié·es.

Pour réellement adapter les conditions de travail, nous demandons la duplication du matériel adapté entre domicile et lieu de travail, ainsi qu'un jour de télétravail supplémentaire de droit pour les salarié·es bénéficiaires de l'accord.

Nous revendiquons également 2 jours rémunérés pour les démarches RQTH et 6 jours pour les démarches administratives, soins et suivi médical, ainsi que 6 jours pour les salarié·es aidant·es. L'aide en CESU devra être portée à 600 € pour les BOETH et les salarié·es aidant·es.

Le handicap ne doit pas pénaliser la carrière : **nous demandons un suivi des promotions et augmentations**, le maintien de la rémunération variable en temps partiel thérapeutique et 3 mois de salaire minimum d'indemnité supra-conventionnelle en cas de licenciement pour inaptitude.

Enfin, nous revendiquons 4 chargé·es de Mission Handicap à temps plein en régions, un budget abondé par Inetum si nécessaire et des indicateurs permettant de mesurer concrètement les résultats.

un accord handicap doit garantir des droits, des moyens et des engagements vérifiables.

Prime carburant

Depuis avril 2026, nous demandons une augmentation de la prime de transport pour faire face à la forte hausse du prix des carburants alors que la direction d'Inetum n'a cessé d'y restreindre son éligibilité, créant des inégalités flagrantes entre les salarié·es.

Solidaires Informatique Inetum revendique :

- un doublement de la prime à 400 € par an
- une règle d'attribution claire et simple à mettre en place pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier sans porter concurrence aux transports en commun lorsqu'ils sont disponibles.

Solidaires informatique en actions !

unicité des comptes MERCER : Solidaires informatique porte plainte

Depuis le passage chez Mercer, l'ensemble des ayants-droits sont regroupés sous un compte unique.

Une contrainte qui enfreint le RGPD et le secret médical puisque ce compte permet à l'assuré principal d'accéder de manière systématique à l'intégralité des décomptes de remboursement de son conjoint ainsi que de ses enfants majeurs.

Nous avons lancé plusieurs plaintes auprès de la CNIL et mis en demeure Mercer de mettre en place un système de gestion en conformité avec la réglementation afin de garantir la confidentialité des données de chaque bénéficiaire adulte. Suite à ces actions, **MERCER s'engage à mettre en place un compte distinct en fin d'année unique-ment pour les conjoint.es.**

C'est une avancée mais cela reste insuffisant.

Primes de vacances : une première victoire !

Les salarié·es issu·es des sociétés ARES, VIVEO, SINORG et DATAID CENTI ont obtenu le paiement de dommages et intérêts ainsi que le paiement à venir des prochaines primes de vacances.

Nous mettons donc en demeure Inetum de prendre en compte ce jugement pour l'ensemble des salarié·es dont le contrat de travail est rédigé de manière identique, y compris celles et ceux n'ayant pas pris part à cette procédure.

Concernant les autres dossiers, déçu·es par un jugement incohérent avec notre plaidoirie, **39 salarié.es ont décidé de faire appel de la décision.**

Nous gardons donc espoir ! Nous ne lâcherons rien et vous accompagnerons jusqu'au bout !

Level 1 : J'adhère simplement et je participe ainsi aux moyens du syndicat pour former ses adhérent-es, lancer des actions, s'assurer un conseil juridique fort, développer notre syndicalisme, ...

Level 2 : Je participe aux réunions du conseil syndical pour m'informer, donner mon avis, participer aux décisions, préparer le tract. Je réponds aux consultations du syndicat pour l'élaboration de nos revendications et pour la signature des accords collectifs.

Et toujours : je bénéficie de l'aide et de la solidarité du syndicat, je suis informé.e régulièrement de l'actualité sociale, je peux participer aux débats à tout moment et aux rencontres organisées localement.

Level 3 : Je participe à des groupes de travail de la section ou du syndicat national (féminisme, entraide, juridique, antiracisme, handicap, communication, ...)

Level 4 : Je m'investis dans les instances de l'entreprise en tant que délégué.e syndical.e ou représentant.e syndical.e au CSE. Je propose ma candidature à des mandats interprofessionnels (défenseur.se syndical.e, conseiller.ière du salarié, conseiller.ière prudhommal.e, ...)

Rejoignez nous dans nos combats, soutenez nos actions !

Adhérez à Solitaires Informatique :

adhesion.solitairesinformatique.org



Vos interlocuteurs·rices au sein de l'UES Inetum

DSC FRANCE

Vincent Bracchetti
06.70.49.84.93
Franck Auger (adjoint)
06.99.91.88.33

CONTACT

contact@sudgfi.fr

NORD

Guillaume Mahelle (DS)
07.77.39.30.46
Olivier Lefrancq (DS)
06.19.87.58.97
Régis Schafran (DS)
06.52.06.49.98

OUEST

Anne Oury (DS)
06.30.49.67.67
Christophe Baudry (DS)
06.88.60.75.20
Hélène Murzeau (DS)
Sonia Torki (RS)

ILE-DE-FRANCE

Murielle Torres Rivas (RS)
06.83.63.28.20
Julien Schiavo (RSS)
07.66.71.77.84

EST

Christophe Schmeltzer (DS)
06.32.19.07.53
Hugues Dailliez (RS)

Retrouvez l'intégralité
de nos communications
mensuelles sur le site
de Solitaires
Informatique Inetum :



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Marc Aubertin (DS)
06.70.40.47.88
Franck Poulard (DS)
06.73.44.35.76
Myriam Gamot (RS)

SUD-OUEST

Jean-Philippe Calvel (DS)
06.83.44.63.12
Laurent Larrieu (DS)
06.74.20.34.46

MÉDITERRANÉE

Laure Netz (DS)
06.09.34.78.20
Véronique Dardonville (DS)

IMPOSONS UN AUTRE AVENIR